



Bilan de compétences spécial élu.e.s

1 jours 22,00 heures

Programme de formation

Public visé

L'ensemble des élu.e.s

Points forts

Le bilan de compétences proposé par l'Arice est spécialement pensé pour les élus locaux. Il permet d'analyser et de valoriser les compétences acquises aussi bien dans le cadre du mandat que de l'activité professionnelle et personnelle.

Pré-requis

Pas de pré-requis

Objectifs pédagogiques

A l'issue du bilan de compétences l'élu.e sera en capacité de :

- Analyser ses compétences professionnelles, électives et personnelles
- Définir son projet professionnel, électif et ses besoins de formation

Description / Contenu

Phase préliminaire :

- Analyser la demande et le besoin du bénéficiaire,
- Déterminer le format le plus adapté à la situation et au besoin,
- Définir conjointement les modalités de déroulement du bilan.

Phase d'investigation :

- Construire son projet professionnel et/ou électif et en vérifier la pertinence,
- Et/ou élaborer une ou plusieurs alternatives.

Phase de conclusion :

- S'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation,
- Recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels et/ou électifs,
- Prévoir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels et/ou électifs.

Informations sur l'admission

Vous pouvez vous inscrire via votre DIFE élu en vous connectant sur la plateforme moncompteformation.gouv.fr (lien)

Vous pouvez retrouver les tarifs et les modalités de prise en charge sur le site. [Nos tarifs de formation - Aric](#)

Contact : par téléphone au 02 99 41 50 07 par mail à info@aric.asso.fr ou par courrier à ARIC 13 Place des Marelles - BP 27305 35573 CHANTEPIE CEDEX.

Modalités pédagogiques

- Entretiens individuels, passation de tests (motivations, personnalité, valeurs) recours à des outils d'investigation et techniques d'aide au changement, enquêtes métiers.

ARIC 13 place des Marelles BP27305, 35573 CHANTEPIE Cedex Tél. 02 99 41 50 07

E-mail : info@aric.asso.fr - site internet : <https://www.aric.asso.fr/> SIRET : 777 750 597 00042

Agrément du Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales pour la formation des élus locaux

Déclaration d'activité formation 53351107935 enregistrée auprès du préfet Bretagne ce numéro ne vaut pas agrément de l'État





- Travail personnel en autonomie entre les séances.

Moyens et supports pédagogiques

Au cours du bilan de compétences, une pluralité d'outils sont mis à disposition du bénéficiaire. Une synthèse sera fournie à chaque bénéficiaire en fin de bilan. Ils font état de l'analyse des séances effectuées en mettant en évidence les compétences clés, les points forts et les axes du plan d'action identifiés.

Modalités d'évaluation et de suivi

L'entretien préalable et la phase préliminaire permettent d'identifier la demande précise du bénéficiaire. Ils permettent de préciser le programme et les modalités du bilan. À l'issue du bilan de compétence, un questionnaire d'évaluation est distribué au bénéficiaire et à l'intervenant en plus de la formalisation du document de synthèse et du plan d'action. Ils sont complétés sur place. Un questionnaire à froid est réalisé six mois après le bilan de compétence au moment de l'entretien de suivi. Ces évaluations permettent de recueillir, à court et moyen terme, des données quantitatives et qualitatives sur la réalisation des bilans de compétences et l'atteinte des objectifs. Elles sont traitées par l'Aric.

Informations sur l'accessibilité

Pour les personnes en situation de handicap, afin d'organiser votre participation dans les meilleures conditions et de nous assurer que les moyens prévus pour la réalisation du bilan de compétences seront adaptés à vos besoins, vous pouvez contacter la référente handicap par mail ou par téléphone : a.berger@aric.asso.fr 02 99 41 50 07

Le bilan de compétences peut se réaliser en tout ou partie en présentiel ou par visioconférence. Par défaut, le bénéficiaire sera invité à rejoindre le logiciel Dendreo live ou un bureau équipé dans les locaux de l'Aric. La salle satisfait aux critères de certification d'établissements recevant du public ainsi que les obligations de confidentialité et de déontologie prévues à l'article L.6313-4 du code du travail.

Profil du formateur

Virginie LE CLEZIO

Plus de 20 ans d'expérience en recrutement, en cabinets RH et entreprises, sur des fonctions "support", techniques et scientifiques...
Coach professionnel, Consultante en Bilans de compétences et Formatrice depuis 2019.